

**République Française**

**Département de l'Ardèche**

**Syndicat Mixte du Conservatoire  
« Ardèche Musique et Danse »**

**. Extrait du registre des délibérations du comité syndical.**

**Séance du mercredi 22 mai 2019**

**N° 715 | 2019**

**Objet : Décision modificative n° 1 du budget primitif 2019**

Nombre de membres afférents au Comité Syndical : <b>16</b>		Nombre total de voix du Comité Syndical : <b>24</b>	
Collège des Conseillers Généraux 4 (porteurs de 3 voix)		Collège des Communes 12 (porteurs de 1 voix)	
Présents	2	Présents	5
Votants	2	Votants	5
Pouvoirs	0	Pouvoirs	0
Suffrages exprimés	6	Suffrages exprimés	5
<b>Total des suffrages exprimés</b>		<b>11</b>	

Lors de la réunion du comité syndical du 16 mai 2019 organisée à 18h30 à Privas, le quorum n'a été atteint. Par conséquent, un nouveau comité syndical a été organisé en l'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux mai à seize heures et trente minutes, en salle Boissy d'Anglas, à l'hôtel du Département de l'Ardèche à Privas, après avoir été régulièrement convoqué par courrier en date du 17 mai 2019. Le comité syndical s'est ainsi réuni en séance ordinaire, **sans condition de quorum**, sous la présidence de Paul BARBARY, Président du Syndicat mixte.

**Etaient présents :**

Mesdames : Pascale BORDE-PLANTIER (titulaire), Christine FOUR (titulaire), Marie-Christine SELLIER (titulaire),

Messieurs : Paul BARBARY (Président), Pierre-Yves CUNY (titulaire), Philippe EUVRARD (suppléant), Olivier PEVERELLI (titulaire),

**Etaient absents ou excusés :**

Mesdames : Nadine ABARO (suppléante), Laurence ALLEFRESDE (titulaire), Nadine BERNE (démissionnaire), Stéphanie BARBATO (titulaire), Josette CLAUZIER (démissionnaire), Patricia DIATTA (suppléante), Mireille DESESTRET (suppléante), Chantal FORCHERON (suppléante), Béatrice FOUR (titulaire), Virginie JUSTAMOND (titulaire), Corine MALIGE (titulaire), Josette MILGRAM-TODOROVITCH (suppléante), Isabelle POULENARD (suppléante), Marie-Hélène REYNAUD (suppléante), Bernadette ROCHE (suppléante), Brigitte TORTET (suppléante),

Messieurs : Michel BOUTRAN (démissionnaire), Robert COMBE (démissionnaire), Jérôme DALVERNY (suppléant), Denis DUCHAMP (suppléant), Christophe FAURE (titulaire), Jean-Pierre GUIBERT (suppléant), Denis REYNAUD (titulaire), Marc-Antoine QUENETTE (suppléant), Jean-Jacques SOUMILLE (démissionnaire),

**Etaient présents sans voix délibérative :**

Valérie CHAMBOULEYRON (Directrice des ressources humaines, Syndicat mixte Ardèche Musique et Danse), Estelle DELAFONTAINE, (Adjointe à la direction administrative, responsable communication), Amandine LARRA (Secrétaire de direction, Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse), Lionel MARIANI (Directeur administratif et financier, Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse), Arzel MARCINKOWSKI (Chargé de mission conduite des changements stratégiques et gestion financière)

**Secrétaire de séance : Pascale BORDE-PLANTIER**

**Objet : Décision modificative n° 1 du budget primitif 2019**

**Le comité syndical,**

**Vu :**

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la délibération 709/2019 relative au vote du budget primitif pour 2019 du 12 mars 2019 ;

**Entendu l'exposé du Président Paul BARBARY précisant l'objet de cette délibération :**

- « Je sou mets à l'approbation du comité syndical une décision modificative du budget primitif 2019.
- Pour rappel, ce dernier, présenté et voté le 12 mars dernier, est équilibré. Il s'élève en recettes et dépenses à :

	BP 2016
<b>FONCTIONNEMENT</b>	3 317 169,38 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	50 934,47 €
<b>TOTAL F + I</b>	3 368 103,85 €

- La présente décision modificative a pour objet de permettre :
  - o une acquisition de logiciels supplémentaires pour le matériel informatique renouvelé et la prise en compte du redimensionnement du mobilier de l'établissement, outre la prise en compte de dépenses imprévues en section d'investissement ;
  - o le financement des annulations de titres de l'exercice précédent (dues à l'absence de professeurs et de leur impossible remplacement) ;
  - o la vente du véhicule du Conservatoire pour un montant de 8250 € ;
  - o la régulation des lignes d'amortissement insuffisamment approvisionnées dans le budget primitif ;
  - o la révision à la baisse du budget prévu en matière de réceptions, compte tenu du réalisé et des projets à venir ;
  - o l'enregistrement de subventions exceptionnelles versées :
    - par la commune de Saint-Etienne-de-Serre (+50 €),
    - par la Société des Editeurs et des Auteurs de Musique dans le cadre d'un programme d'aide aux parthèques ou bibliothèques musicales d'un montant de +1 304 € ;
  - o la prise en compte d'une subvention attribuée par le Département de l'Ardèche dans le cadre des « Pépinières des pôles de pratiques artistiques amateurs de l'Ardèche » pour le projet Soundpainting pour un montant de +1 500 €.
- Aussi, sur la base de cette présentation et de nos échanges, je vous propose :
  - o DE VALIDER la décision modificative n° 1 comme suit et comme annexé :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses		Dépenses	
Compte 673 "Titres annulés (sur exercices antérieurs)"	2 880,00 €	Compte 2051 "Concessions et droits similaires"	1 000,00 €
Compte 6811 "Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles"	6,67 €	Compte 2183 "Matériel de bureau et matériel informatique"	2 900,00 €
Compte 6257 "Réceptions"	- 32,67 €	Compte 2184 "Mobilier"	856,67 €
		Chapitre 020 "Dépenses imprévues"	3 500,00 €
	<b>TOTAL 2 854,00 €</b>		<b>TOTAL 8 256,67 €</b>
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes		Recettes	
Compte 774 "Subventions exceptionnelles"	1 354,00 €	Chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations"	8 250,00 €
Compte 7473 "Participations - Départements"	1 500,00 €	Compte 28183 "Matériel de bureau et matériel informatique"	6,67 €
	<b>TOTAL 2 854,00 €</b>		<b>TOTAL 8 256,67 €</b>

- o D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte à signer tous documents relatifs à ce dossier.
- Si cette proposition vous agréée, je vous invite à formaliser votre décision en adoptant le présent projet de délibération. » ;

Après en avoir délibéré par :

11 votes « POUR »

0 vote « CONTRE »

0 abstention ;

- o VALIDE la décision modificative n° 1 comme suit et comme annexé :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses		Dépenses	
Compte 673 "Titres annulés (sur exercices antérieurs)"	2 880,00 €	Compte 2051 "Concessions et droits similaires"	1 000,00 €
Compte 6811 "Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles"	6,67 €	Compte 2183 "Matériel de bureau et matériel informatique"	2 900,00 €
Compte 6257 "Réceptions"	- 32,67 €	Compte 2184 "Mobilier"	856,67 €
		Chapitre 020 "Dépenses imprévues"	3 500,00 €
	<b>TOTAL 2 854,00 €</b>		<b>TOTAL 8 256,67 €</b>
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes		Recettes	
Compte 774 "Subventions exceptionnelles"	1 354,00 €	Chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations"	8 250,00 €
Compte 7473 "Participations - Départements"	1 500,00 €	Compte 28183 "Matériel de bureau et matériel informatique"	6,67 €
	<b>TOTAL 2 854,00 €</b>		<b>TOTAL 8 256,67 €</b>

- o AUTORISE le Président du Syndicat Mixte à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,

 

Le Président du Syndicat Mixte,  
Paul BARBARY.